



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 2249

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le dossier de la réalisation des itinéraires autoroutiers permettant de relier l'Est à l'Ouest de la France. En effet, le schéma directeur national autoroutier a prévu ces dits itinéraires, mais force est de constater que peu d'entre eux sont, à l'heure actuelle, réalisés ou en voie de l'être. Or leur absence continue à isoler et à handicaper de nombreux départements et entrave les relations entre grandes villes de province de l'Est et de l'Ouest. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui communiquer les mesures qu'il entend prendre afin de relancer au plus tôt la réalisation de ces itinéraires autoroutiers.

Texte de la réponse

Depuis le schéma directeur routier national de 1986, qui a vu l'inscription de la liaison Bordeaux - Lyon (A 89), l'idée n'est plus simplement de construire des liaisons nord - sud, même si des réalisations ont toutefois été engagées comme les autoroutes A 20 et A 75 ou encore le projet A 51. Elle est de favoriser la création de liaisons est - ouest, de liaisons de contournement du bassin parisien ainsi que de liaisons assurant la desserte de nos ports. Cette orientation ne saurait être abandonnée. Elle doit demeurer au centre de la politique routière. Dans le cadre de l'actuel génération de contrat de plan (2000-2006), des efforts considérables sont mis en oeuvre pour aménager et moderniser ces liaisons : la RCEA, la RN 88 - axe Lyon - Toulouse, ou encore la liaison Langres - Belfort. Dans le secteur concédé, Cofiroute doit encore livrer plusieurs tronçons dans les années prochaines sur l'A 85 : contournement de Langeais, liaison Tours - Vierzon, et l'A 85, sous la maîtrise d'ouvrage des ASF, sera mise en service de façon échelonnée de 2003 à 2007. A l'heure de la remise de l'audit sur les grands projets d'infrastructures et du débat parlementaire, il sera opportun de préciser le niveau d'ambition à retenir à l'horizon 2020 sur ce type de liaison.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2249

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2972

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2034